



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

I- OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

II- DOCUMENTS CONTRACTUELS

SAS MANORKE fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à SAS MANORKE un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une attestation de présence sera systématiquement adressée au Client.

III- REMplacement D'UN PARTICIPANT

SAS MANORKE offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

IV- CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS PAR LE CLIENT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturé par SAS MANORKE à ce dernier. Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation sera facturé par SAS MANORKE à ce dernier.

V- CONDITIONS FINANCIERES

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par SAS MANORKE. Un acompte de 30% sera versé par le Client à la signature de la commande, dans le cadre d'une non prise en charge par un OPCO.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, SAS MANORKE se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

VI- PRIX ET RÈGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en Euros, à réception de facture, sans escompte et à l'ordre SAS MANORKE.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. SAS MANORKE se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

VII- RÈGLEMENT PAR UN OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement lors de la signature de la proposition commerciale
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

VIII- REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande SAS MANORKE, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), SAS MANORKE pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

IV- INFORMATIQUE ET LIBERTÉS, RGPD

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à SAS MANORKE en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels d'SAS MANORKE pour les besoins desdites commandes. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exercable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à SAS MANORKE 23 rue Alfred Kastler 14440 DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE.

IX- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Pour les formations inter-entreprises

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Inter-entreprises restent la propriété exclusive de SAS MANORKE et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

Pour les formations intra-entreprises

Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, SAS MANORKE pourra céder au Client les droits d'utilisation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.



X- RESPONSABILITÉS

SAS MANORKE pourra être tenue responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation. L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client à SAS MANORKE au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

XI- CONFIDENTIALITÉ

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont SAS MANORKE ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client, un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulgues. Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) les dites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de 1 an à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

XII- COMMUNICATION

Le Client autorise expressément SAS MANORKE et la marque NK VISION à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux et sur internet.

XIII- RENONCIATION

Le fait pour SAS MANORKE de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

XIV- LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales de Vente et tous les rapports entre SAS MANORKE et ses Clients relèvent de la Loi française.

XV- ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société SAS MANORKE qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

XVI- ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par SAS MANORKE à son siège social au 23 rue Alfred Kastler 14440 DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE.